



fol 69

FÉDÉRATION
DES ŒUVRES LAÏQUES

DU RHÔNE ET DE LA
MÉTROPOLE DE LYON

Fédération départementale de

la **ligue** de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire.



Le renouvellement des dirigeants



SOMMAIRE

Appréhender les différents fonctionnements pour la gouvernance

Responsabilité des dirigeants, cela signifie quoi ?

Mobiliser des futurs dirigeants, oui, mais comment ?

Le cadre réglementaire du fonctionnement d'une association

Ce que dit la loi du 1^{er} juillet 1901

L'article 1er de la loi du [1er juillet 1901](#), définit ce qu'est l'association : "***l'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices.***»

« Tout **mineur âgé de moins de seize ans**, sous réserve d'un **accord écrit préalable de son représentant légal**, peut participer à la constitution d'une association et être chargé de son administration » - article 2,bis – modifié en 2017

« Tout **mineur âgé de seize ans révolus** peut librement participer à la constitution d'une association et être chargé de son administration (...) Les représentants légaux du mineur **en sont informés** sans délai par l'association » - article 2.bis – modifié en 2017

Pour obtenir une capacité juridique, l'association **doit se déclarer auprès du représentant de l'Etat** de son territoire (Préfecture), en joignant un exemplaire des statuts (entre autres),

Tout changement dans les statuts ou dans l'administration de l'association **doit être déclarée dans les trois mois** à la Préfecture.

(Article 4 de la loi du 1^{er} juillet 1901)

Le cadre réglementaire du fonctionnement d'une association

Ce que dit la loi du 1^{er} juillet 1901

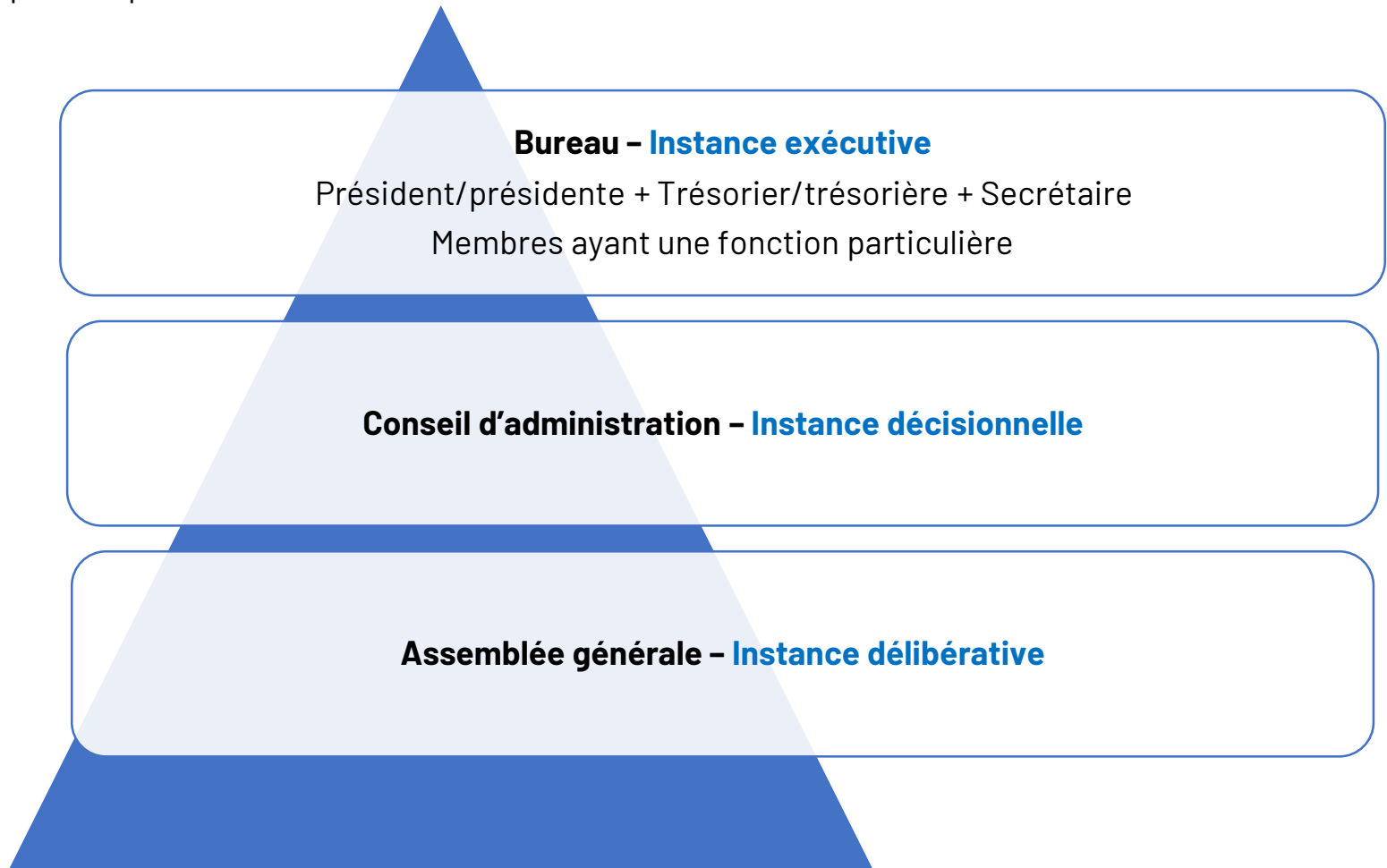
Organisation de la gouvernance :

« La déclaration préalable en sera faite au représentant de l'Etat dans le département où l'association aura son siège social. Elle fera connaître le titre et l'objet de l'association, le siège de ses établissements et **les noms, professions et domiciles et nationalités de ceux qui, à un titre quelconque, sont chargés de son administration.** » - Article 5,

Cela laisse donc la possibilité à chaque association d'organiser son mode de gouvernance et ses instances de fonctionnement

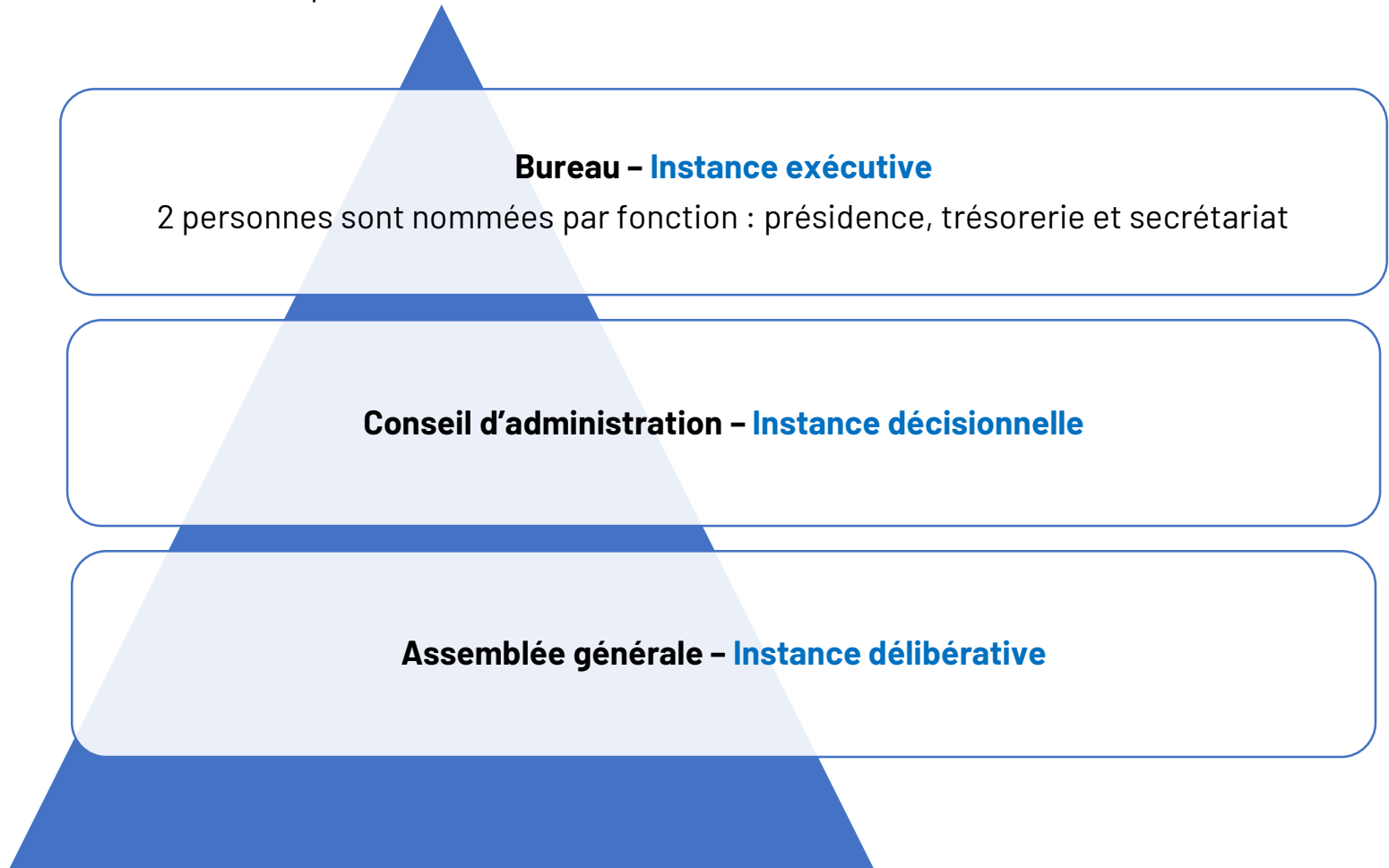
Des organisations à définir dans son association

Le modèle le plus fréquent :



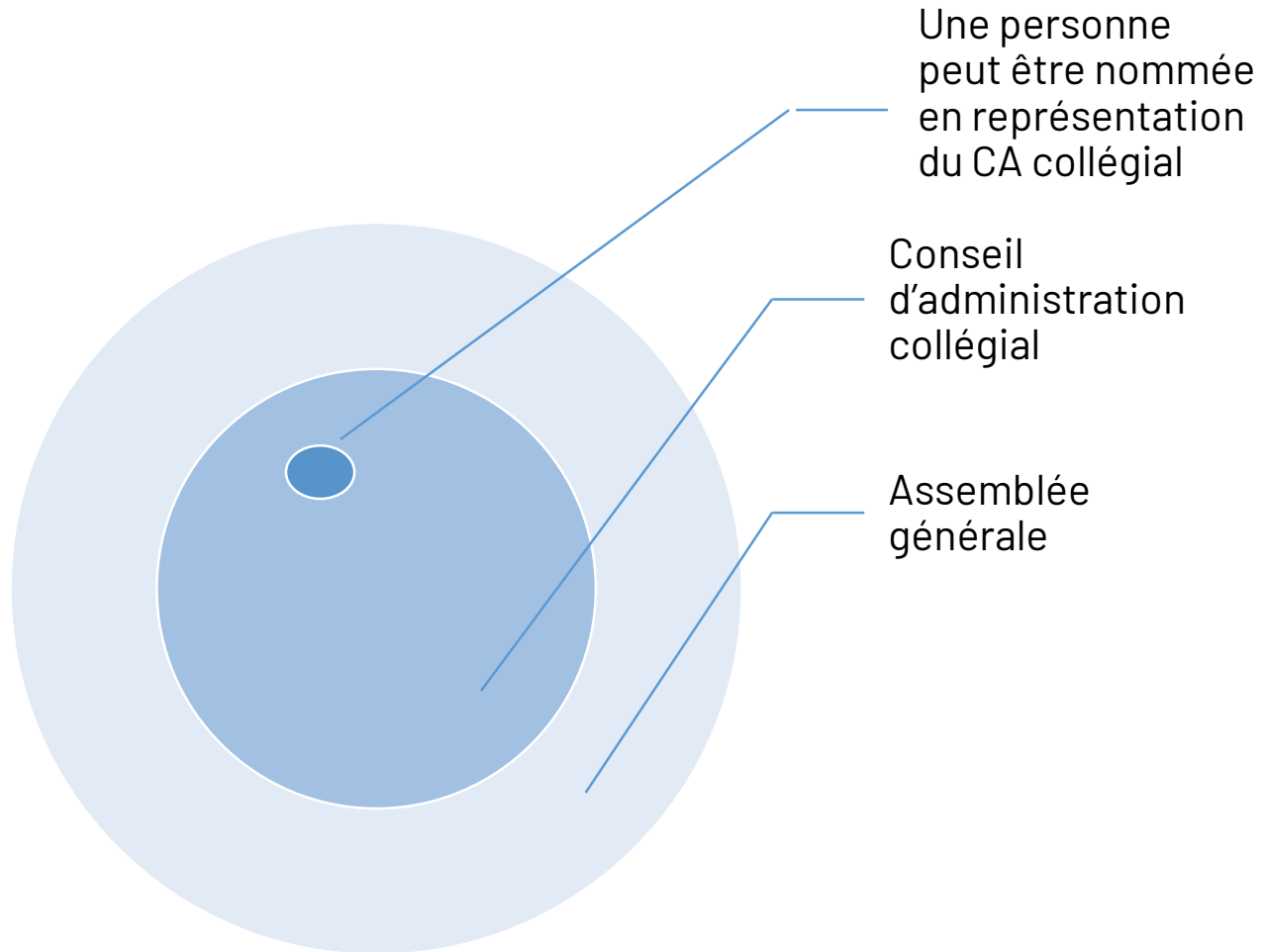
Des organisations à définir dans son association

D'autres modèles existent : La co-présidence



Des organisations à définir dans son association

D'autres modèles existent : Des organisations collégiales



Des organisations à définir dans son association

Se poser les bonnes questions :

Quelle est l'étendue de la collégialité souhaitée ?

Comment organiser la répartition des pouvoirs et responsabilités au sein de l'association ?

Définir qui aura / auront la fonction de représentation légale de l'association ?

Qui aura la fonction employeur ?

Qui sera le contact privilégié de l'équipe salariée ? Des partenaires financiers ?

Qui peut embaucher, exercer le pouvoir disciplinaire, licencier... au nom de l'association ?

Responsabilités des dirigeants, qu'est-ce que cela signifie ?

Les types de responsabilités

Civile - Pénale - Financière - Morale
Responsabilité éthique et politique

Les différentes personnes responsables au sein de l'association :

l'association elle-même en tant que personne morale
les dirigeants au regard de la rigueur de leur gestion
les adhérents au titre de leurs actions au sein de l'association.

La responsabilité civile est caractérisée par

un fait dommageable > un lien de causalité > des préjudices

La responsabilité pénale est caractérisée par

une infraction à une réglementation ou à la loi

La responsabilité financière peut couvrir un caractère

civil ou pénal

Trouver de nouveaux bénévoles aujourd'hui

PENSER DIFFÉREMENT

Comprendre le changement sociétal

Repenser le bénévolat

PENSER HUMAIN

S'appuyer sur les quêtes d'engagement

Vouloir de nouveaux bénévoles, oui, mais lesquels ?

PENSER PROCESSUS

Bonnes pratiques de recherche

Les outils à votre disposition

Comprendre les quêtes d'engagement

La quête de sens	Conscience de l'écart entre nos idéaux de société et la réalité L'envie d'agir pour réduire cet écart La personne cherche à suivre ses valeurs
La quête d'utilité	Crise d'utilité sociale des personnes dans leur vie, leur travail Envie d'agir pour se sentir utile, contribuer à quelque chose qui les dépasse La personne cherche un parcours d'engagement, gagner en responsabilités
La quête de liens	L'envie de retrouver des espaces de rencontre, de création de liens L'envie de rencontrer des personnes partageant les mêmes aspirations La personne cherche à participer à des temps de convivialité
La quête d'aventure	L'envie de créer de nouvelles initiatives et de nouvelles actions L'envie de relever des défis La personne cherche un espace de liberté et de création
La quête d'apprentissage	L'envie de continuer à apprendre, à développer de nouvelles compétences, de se sentir grandir La personne cherche à suivre des formations

Echanger, questionner
sur les raisons de
l'engagement

Prendre des temps
réguliers pour vérifier
l'adéquation entre les
envies des bénévoles –
les besoins de
l'association – les
projections communes

Intégrer de nouveaux membres dans les instances dirigeantes

Vos habitudes ?

Vos méthodes ?



Avez-vous des questions ?

Contact :

avincent@laligue69.org